

Québec, le 12 juillet 2019

Monsieur Gaby Gendron
Municipalité de Frontenac
2430, rue St-Jean
Frontenac (Québec) G6B 2S1
adm@municipalitefrontenac.qc.ca

**Objet :Projet de réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de
Lac-Mégantic par la Ville de Lac-Mégantic**

Monsieur Gendron,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 11 et 12 juin derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet la question suivante :

- Veuillez indiquer si la personne responsable de la planification des mesures d'urgence dans votre municipalité est inscrite comme « agent de planification des mesures d'urgence désigné » auprès de CANUTEC (Centre canadien d'urgence transport).
Si ce n'est pas le cas veuillez en expliquer les raisons.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le **17 juillet** prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur Gendron, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Caroline Cloutier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

